MAIRIE DE LE BOUCHAGE
211 Route des Corbassières
38510 Le Bouchage
Tel : 04 74 80 03 42
Email mairie.bouchage@gmail.com

LISTE DES DELIBERATIONS
Séance du Conseil Municipal en date du 02 novembre 2026

L'an deux mil vingt-six et le deux novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence d'Annie POURTIER, Maire.

Présents : Monsieur Robert COPET, Madame Mélanie DAVI, Madame Martine FAROUD LESTRA, Monsieur Jérôme GELAS, Madame Nathalie GODIN, Madame Audrey GUERAND, Madame Françoise HERBEPIN, Monsieur Sébastien MAILLIER, Madame Céline PELLOUX, Monsieur Christophe PERRIER, Madame Annie POURTIER, Monsieur Cédric TELLERIA, Monsieur Jérôme TRILLAT

Absente : Madame Sophie Ducarre

Pouvoirs : Monsieur Guy Mathiolon à Madame Annie Pourtier

Secrétaire de séance : Madame Audrey Guérand

Date de convocation : 26 octobre 2026

Délibération n° 051/2026 : Signature de la convention cadre de partenariat avec la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné
Approuve à l'unanimité des membres présents

Délibération n° 052/2026 : Constitution de partie civile au nom de la commune
Approuve à l'unanimité des membres présents

Délibération n° 053/2026 : Modification du tableau des emplois
Approuve à l'unanimité des membres présents

Délibération n° 054/2026 : Attribution de chèques ACABRED aux agents municipaux
Approuve à l'unanimité des membres présents

Délibération n° 055/2026 : Ouverture de la commission communale « Santé » à des personnes de la société civile
Approuve à l'unanimité des membres présents

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 038-213800501-20261102-DEL2026051-DE

République Française

Département de l'Isère

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Le Bouchage

SEANCE DU 2 NOVEMBBRE 2026

L'an deux mil vingt-six et le deux novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence d'Annie POURTIER, Maire.

Présents : Monsieur Robert COPET, Madame Mélanie DAVI, Madame Martine FAROUD LESTRA, Monsieur Jérôme GELAS, Madame Nathalie GODIN, Madame Audrey GUERAND, Madame Françoise HERBEPIN, Monsieur Sébastien MAILLIER, Madame Céline PELLOUX, Monsieur Christophe PERRIER, Madame Annie POURTIER, Monsieur Cédric TELLERIA, Monsieur Jérôme TRILLAT

Absente : Madame Sophie Ducarre

Pouvoirs : Monsieur Guy Mathiolon à Madame Annie Pourtier

Secrétaire de séance : Madame Audrey Guérand

Date de convocation : 26 octobre 2026

N° 051/2026

Signature de la convention cadre de partenariat entre la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné et ses communes membres

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné ;

Vu le projet de convention-cadre de partenariat proposé par la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné à l'ensemble de ses communes membres ;

Considérant le renouvellement des conseils municipaux et communautaire à l'occasion des élections municipales de 2026, ouvrant une nouvelle période de mandat pour les collectivités territoriales ;

Considérant la volonté de la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné de formaliser, pour ce nouveau mandat, un cadre partenarial avec l'ensemble de ses communes membres, visant à renforcer les relations entre l'intercommunalité et les municipalités ;

Considérant que cette convention-cadre a pour objectif de structurer et de faciliter la coopération entre la Communauté de Communes et ses communes membres, en évitant la multiplication d'actes et de conventions ponctuelles et éparses, et en privilégiant une approche globale et cohérente du partenariat ;

Considérant que cette démarche doit permettre de partager des objectifs communs et de mieux organiser les complémentarités au sein du bloc local, chaque collectivité intervenant dans le respect de ses compétences et de ses prérogatives ;

Considérant que ce partenariat vise à renforcer la coordination des interventions de la Communauté de Communes et des communes membres, en favorisant la complémentarité des compétences exercées au service du territoire et de ses habitants ;

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 038-213800501-20261102-DEL2026051-DE

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation de cette convention et d'autoriser Madame le Maire à la signer ;

Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal.

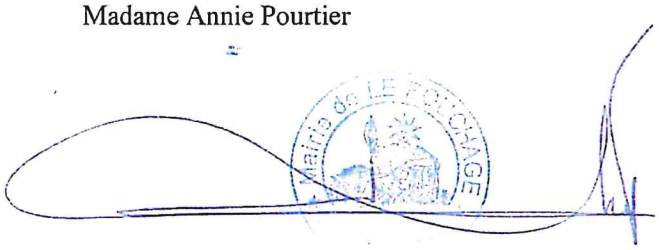
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- D'approuver la convention-cadre de partenariat entre la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné et ses communes membres, proposée dans le cadre du mandat 2026-2032 et annexée à la présente délibération.

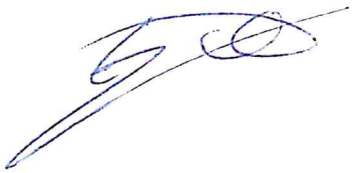
- D'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention-cadre ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Fait à Le Bouchage le 02 novembre 2026

Le Maire,
Madame Annie Pourtier



Le secrétaire de séance,
Madame Audrey Guérand



Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 038-213800501-20261102-DEL2026052-DE

République Française
Département de l'Isère

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Le Bouchage

SEANCE DU 2 NOVEMBBRE 2026

L'an deux mil vingt-six et le deux novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence d'Annie POURTIER, Maire.

Présents : Monsieur Robert COPET, Madame Mélanie DAVI, Madame Martine FAROUD LESTRA, Monsieur Jérôme GELAS, Madame Nathalie GODIN, Madame Audrey GUERAND, Madame Françoise HERBEPIN, Monsieur Sébastien MAILLIER, Madame Céline PELLOUX, Monsieur Christophe PERRIER, Madame Annie POURTIER, Monsieur Cédric TELLERIA, Monsieur Jérôme TRILLAT

Absente : Madame Sophie Ducarre

Pouvoirs : Monsieur Guy Mathiolon à Madame Annie Pourtier

Secrétaire de séance : Madame Audrey Guérand

Date de convocation : 26 octobre 2026

N° 052/2026

Constitution de partie civile au nom de la Commune

Madame le Maire rappelle que la délibération n°13/26 en date du 30 mars 2026 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal à Madame le Maire prévoit la possibilité pour le Maire « d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants ».

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de définir plus précisément le contenu de cette délégation, en l'autorisant à :

- se constituer partie civile au nom de la commune devant les juridictions pénales, en première instance, en appel et en cassation, ainsi qu'à intervenir dans le cadre des procédures de composition pénale et de toute autre mesure alternative aux poursuites, afin de formuler toute demande dans l'intérêt de la commune et solliciter la réparation de ses préjudices,
- à représenter la commune devant les juridictions pénales, tant en première instance qu'en appel ou en cassation, ainsi que dans le cadre des procédures de composition pénale et de toute autre mesure alternative aux poursuites, en demande comme en défense, afin d'assurer la défense des intérêts de la commune.

Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **D'autoriser** Madame le Maire à se constituer partie civile au nom de la commune devant les juridictions pénales, en première instance, en appel et en cassation, ainsi qu'à intervenir dans le cadre des procédures de composition pénale et de toute autre mesure alternative aux poursuites, afin de formuler toute demande dans l'intérêt de la commune et solliciter la réparation de ses préjudices,
- **D'autoriser** Madame le Maire à représenter la commune devant les juridictions pénales, tant en

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 038-213800501-20261102-DEL2026052-DE

première instance qu'en appel ou en cassation, ainsi que dans le cadre des procédures de composition pénale et de toute autre mesure alternative aux poursuites, en demande comme en défense, afin d'assurer la défense des intérêts de la commune.

- **D'autoriser** Madame le Maire à signer tout acte nécessaire au suivi des procédures devant les juridictions pénales tant en première instance qu'en appel ou en cassation, ainsi que dans le cadre des procédures de composition pénale et de toute autre mesure alternative aux poursuites.

Fait à Le Bouchage le 02 novembre 2026

Le Maire,
Madame Annie Pourtier

Le secrétaire de séance,
Madame Audrey Guérand



Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 038-213800501-20261102-DEL2026053-DE

République Française
Département de l'Isère

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Le Bouchage

SEANCE DU 2 NOVEMBBRE 2026

L'an deux mil vingt-six et le deux novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence d'Annie POURTIER, Maire.

Présents : Monsieur Robert COPET, Madame Mélanie DAVI, Madame Martine FAROUD LESTRA, Monsieur Jérôme GELAS, Madame Nathalie GODIN, Madame Audrey GUERAND, Madame Françoise HERBEPIN, Monsieur Sébastien MAILLIER, Madame Céline PELLOUX, Monsieur Christophe PERRIER, Madame Annie POURTIER, Monsieur Cédric TELLERIA, Monsieur Jérôme TRILLAT

Absente : Madame Sophie Ducarre

Pouvoirs : Monsieur Guy Mathiolon à Madame Annie Pourtier

Secrétaire de séance : Madame Audrey Guérand

Date de convocation : 26 octobre 2026

N° 053/2026

Modification du tableau des emplois et des effectifs

Madame le Maire indique qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, qu'il s'agisse d'une création ou suppression de poste ou d'une modification du temps de travail d'un poste.

Madame le Maire rappelle que par délibérations en date du 2 mars 2026, le Conseil municipal a créé deux nouveaux postes pour permettre des évolutions de carrière.

Une actualisation du tableau des emplois telle que présentée ci-dessous est nécessaire :

- **Suppression du poste d'adjoint technique principal de première classe à temps complet suite à la création du poste d'agent de maîtrise à temps complet**

L'agent occupant le poste d'adjoint technique principal de première classe ayant été inscrit sur la liste d'aptitude par voie de promotion interne au grade d'agent de maîtrise, le Conseil municipal a délibéré favorablement pour la création d'un poste d'agent de maîtrise en date du 2 mars 2026. L'agent a été nommé sur ce nouveau poste en date du 4 mai 2026. Il convient donc de supprimer le poste d'adjoint technique principal de première classe à temps complet préalablement occupé par l'agent.

- **Suppression du poste d'adjoint technique à temps complet suite à la création du poste d'adjoint technique principal de deuxième classe à temps complet**

L'agent occupant le poste d'adjoint technique à temps complet ayant bénéficié d'un avancement au titre de l'ancienneté vers le grade d'adjoint technique principal de deuxième classe à temps complet à compter du 3 mars 2026, il convient de supprimer le poste d'adjoint technique à temps complet préalablement occupé par l'agent.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 038-213800501-20261102-DEL2026053-DE

Madame le Maire précise que l'avis du Comité Social Territorial départemental est requis préalablement à la modification du tableau des emplois. Le CST a donc été sollicité et a émis un avis favorable en date du 22 09 2026.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de modifier le tableau des emplois comme suit à compter du 2 novembre 2026.

Filière	**Grade**	**Temps de travail**	**Total**	
			Nombre de postes	**ETP**
Administrative	Rédacteur principal de première classe	Temps complet	3	2.70
	Adjoint administratif	Temps complet		
	Adjoint administratif	Temps non complet 0.70		
Technique	Agent de maîtrise	Temps complet	3	2.68
	Adjoint technique principal de deuxième classe	Temps complet		
	Adjoint technique	Temps non complet (0.68)		
Médico-sociale	ATSEM principal de 1ère classe	Temps non complet (0.86)	1	0.86
Total			**7**	**6.24**

Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **D'APPROUVER** les modifications du tableau des emplois à compter du 2 novembre 2026,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous actes et documents afférents à ce dossier.

Fait à Le Bouchage le 02 novembre 2026

Le Maire,
Madame Annie POURTIER

Le secrétaire de séance,
Madame Audrey GUERAND

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 038-213800501-20261102-DEL2026054-DE

République Française
Département de l'Isère

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Le Bouchage

SEANCE DU 2 NOVEMBBRE 2026

L'an deux mil vingt-six et le deux novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence d'Annie POURTIER, Maire.

Présents : Monsieur Robert COPET, Madame Mélanie DAVI, Madame Martine FAROUD LESTRA, Monsieur Jérôme GELAS, Madame Nathalie GODIN, Madame Audrey GUERAND, Madame Françoise HERBEPIN, Monsieur Sébastien MAILLIER, Madame Céline PELLOUX, Monsieur Christophe PERRIER, Madame Annie POURTIER, Monsieur Cédric TELLERIA, Monsieur Jérôme TRILLAT

Absente : Madame Sophie Ducarre

Pouvoirs : Monsieur Guy Mathiolon à Madame Annie Pourtier

Secrétaire de séance : Madame Audrey Guérand

Date de convocation : 26 octobre 2026

N° 054/2026

Attribution de chèques ACABRED aux agents municipaux

Madame le Maire indique que les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir et que l'assemblée délibérante est libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

Madame le Maire rappelle que depuis plusieurs années, des chèques cadeaux ACABRED sont offerts par la collectivité aux agents à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Les conditions pour pouvoir en bénéficier sont les suivantes :

- L'agent doit être titulaire, stagiaire ou contractuel sur emploi permanent.
- Pour un agent contractuel sur emploi permanent, la durée du contrat doit être égale ou supérieure à six mois au 25 décembre et l'agent doit être présent au sein des services municipaux à la date du 25 décembre.
- Le montant des chèques cadeaux s'élève à 100 euros par agent.
- Les chèques cadeaux sont attribués à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Madame le Maire précise qu'une valeur peu élevée de chèques cadeaux attribués à l'occasion des fêtes de fin d'année n'est pas assimilable à un complément de rémunération.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de renouveler l'attribution de chèques cadeaux ACABRED aux agents pour l'année 2026 dans les conditions définies ci-avant.

Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'attribuer des chèques cadeaux aux agents dans les conditions définies par la présente délibération,

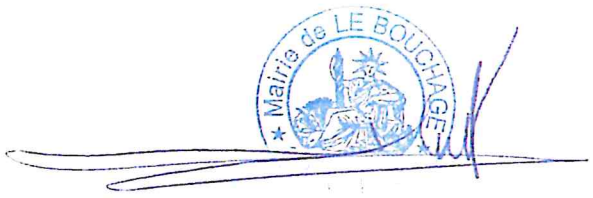
Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 038-213800501-20261102-DEL2026054-DE

- DIT que les crédits prévus à cet effet sont inscrits au budget,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et documents afférents à ce dossier.

Fait à Le Bouchage le 02 novembre 2026

Le Maire,
Madame Annie POURTIER

Le secrétaire de séance,
Madame Audrey GUERAND



Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 038-213800501-20261102-DEL2026055-DE

République Française
Département de l'Isère

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Le Bouchage

SEANCE DU 2 NOVEMBBRE 2026

L'an deux mil vingt-six et le deux novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence d'Annie POURTIER, Maire.

Présents : Monsieur Robert COPET, Madame Mélanie DAVI, Madame Martine FAROUD LESTRA, Monsieur Jérôme GELAS, Madame Nathalie GODIN, Madame Audrey GUERAND, Madame Françoise HERBEPIN, Monsieur Sébastien MAILLIER, Madame Céline PELLOUX, Monsieur Christophe PERRIER, Madame Annie POURTIER, Monsieur Cédric TELLERIA, Monsieur Jérôme TRILLAT

Absente : Madame Sophie Ducarre

Pouvoirs : Monsieur Guy Mathiolon à Madame Annie Pourtier

Secrétaire de séance : Madame Audrey Guérand

Date de convocation : 26 octobre 2026

N° 055/2026

Ouverture de la commission communale Santé à des personnes de la société civile

Vu les dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives à l'organisation et au fonctionnement des collectivités territoriales ;

Vu les textes régissant la création et le fonctionnement de la Commission communale de la commission communale « Santé »

Considérant l'intérêt d'associer les acteurs de la société civile aux travaux de la Commission communale afin de renforcer la participation citoyenne, la transparence et la qualité des avis rendus

Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal
Monsieur Cédric Telleria et Monsieur Sébastien, susceptibles d'être intéressés à titre personnel par l'objet de la présente délibération, ne prennent pas part au vote.
Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et à 12voix pour :

- **DESIGNE** en qualité de membres de la Commission communale de « Santé » au titre de la société civile, les personnes ci-après :

 - Monsieur Hervé Blanchi
 - Madame Isabelle Blanchi
 - Madame Myriam Bonnaviat
 - Madame Déborah Pascal
 - Madame Claire Telleria

Fait à Le Bouchage le 02 novembre 2026
Le Maire,
Madame Annie POURTIER

Mairie de LE BOUCHAGE

Le secrétaire de séance,
Madame Audrey GUERAND